



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
Décision Modificative n°6 - Virements de crédits de Fonctionnement et
d'Investissement – Attributions de compensation et Frais d'étude

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-027 en date du 21/06/2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-073 en date du 13/12/2023, adoptant le nouveau Règlement Budgétaire et Financier,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences, l'autorisant notamment à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, hors décisions modificatives, et hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses de chaque section, en application des dispositions prévues par la norme comptable M57 à compter du 1er janvier 2024.

VU la délibération du Conseil municipal D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

CONSIDERANT que depuis l'adoption du vote du budget primitif 2024, des éléments complémentaires sont à prendre en compte pour ajuster les crédits budgétaires prévus :

- **Les attributions de compensation de Fonctionnement** versées à la Métropole sont plus importantes que prévu, en raison d'une hausse des services communs de DPO et ADS,
- **Une étude acoustique de la cantine** doit être réalisée afin d'améliorer les espaces de restauration.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits suivants :

DM-2024/186

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6068-020 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	5 290.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 290.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739211-020 : Attribution de compensation	0.00 €	5 290.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	5 290.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 290.00 €	5 290.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031-281 : Frais d'études	0.00 €	3 120.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	3 120.00 €	0.00 €	0.00 €
D-215741-281 : Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	3 120.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 120.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	3 120.00 €	3 120.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Article 2 : Qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 29/11/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.